

Individus, risques et supports collectifs

Pauvreté, exclusion, précarité : autant de mots qui se sont installés dans notre vocabulaire quotidien, en même temps que les phénomènes qu'ils entendent désigner. Pour autant, le flou qui les entoure contribue à entretenir certains amalgames et idées fausses qui entravent toute volonté d'enrayer la « montée des incertitudes » à l'œuvre. C'est sur ce processus que revient ici Robert Castel, et plus largement sur son parcours de recherche, dans un entretien qu'il a gentiment accepté de nous accorder au mois de mai dernier.

Robert Castel,
directeur d'études
à l'EHESS.
Entretien réalisé
par Igor Martinache.

Dans vos travaux depuis Les Métamorphoses de la question sociale [1]¹, vous montrez bien comment la protection sociale s'est progressivement adossée à la condition de salarié, elle-même devenue la norme du travail rémunéré. Cependant, vous pointez également les remises en cause dont celle-ci fait l'objet depuis plus d'une trentaine d'années, avec une (re)montée des incertitudes. Quelles sont plus précisément, selon vous, les principales menaces qui pèsent sur la « société salariale » et la protection sociale aujourd'hui ?

Si on souligne l'importance de la condition salariale telle qu'elle s'était imposée dans la société salariale, – c'est-à-dire une condition stable, solide, encadrée par le droit du travail et à laquelle étaient associées des protections fortes, dont le droit à la retraite est peut-être la plus emblématique –, cela veut dire qu'il y a une connexion forte entre le statut du travail et la protection sociale, surtout en France, en Allemagne et dans un certain nombre de configurations comme celles-là. Il en découle logiquement qu'un affaiblissement, une dégradation des conditions de travail, plus exactement même de la condition de travailleur, ont des implications directes sur les protections. De même que dans un tremblement de terre, il y a un épïcêtre et les turbulences se répercutent en cercles concentriques, il me semble que l'épïcêtre de la « crise » amorcée au début des années 1970 réside dans l'effritement, le « détricotage » de ces protections attachées au travail, qui donnaient à la fois une protection sociale forte et étendue, mais qui se répercutaient jusqu'au statut de l'individu lui-même, qui se trouve déstabi-

lisé, condamné à nouveau, souvent, à vivre au « jour la journée » comme on disait autrefois. Le chômage de masse et la précarisation des relations de travail représentent deux caractéristiques nouvelles par rapport à la situation des années 1970, qui ont des répercussions sur la protection sociale et au-delà même sur la consistance du statut de l'individu. J'ai tendance à accorder autant d'importance à la précarité qu'au chômage de masse : ce n'est pas pour sous-estimer le drame que peut constituer l'expérience du chômage, mais si l'on raisonne en termes de processus, ce processus de précarisation a une importance au moins aussi grande en ce sens que c'est une manière de remettre progressivement en question le statut de l'emploi qui était le socle sur lequel s'adossaient ces protections. C'est l'analyse que l'on peut faire des différentes formes de progression de la précarité qui représente plutôt une sorte de sous-continent. Il y en a plusieurs figures, mais elles ont en commun de développer des formes d'activité de travail en deçà de l'emploi. Pour les désigner, j'ai proposé de parler de « précarariat » pour souligner qu'il s'agissait d'une condition commune à beaucoup de gens. Si elle est certes transitoire pour certains, avant de pouvoir accéder à un emploi durable, beaucoup vont aussi s'installer dans cette précarité, qui devient ainsi une sorte de strate de la division du travail, un « infra-salariat ». Il s'agit là d'un des traits majeurs pour rendre compte des transformations qui sont intervenues depuis une quarantaine d'années dans le cadre de cette crise.

Nous sommes en effet face à ce paradoxe que dans nos sociétés « riches » du moins, la prospérité n'a jamais

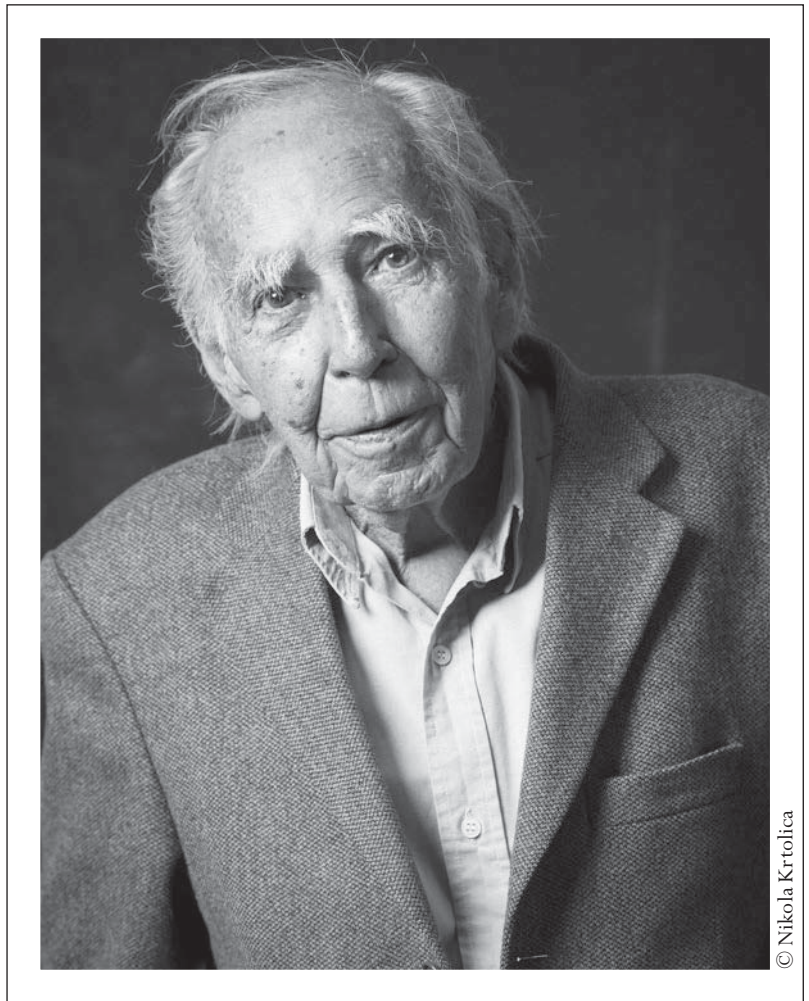
¹ Les nombres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

été aussi grande, nous n'avons jamais produit autant de richesses, et en même temps, on voit s'y développer cette précarité et ce chômage de masse. On pourrait ainsi se demander, comme certains, s'il est pertinent de laisser en France la protection sociale adossée à l'emploi.

Je pense, même si on peut le regretter, qu'il faut envisager de financer la protection sociale autrement que par les seuls revenus du travail, c'est-à-dire uniquement par les cotisations sociales, salariales et patronales ; comme cela a d'ailleurs commencé à être fait avec la CSG ² notamment. Ce n'est pas cela que je conteste, contrairement à Bernard Friot [2, 3], qui exagère certains aspects à mon sens. Nous avons des points communs, en particulier cette position nostalgique vis-à-vis de la « puissance du salariat ». Ce salariat a perdu sa consistance, mais contrairement à ceux qui proclament la fin du salariat, voire celle du travail, je reste persuadé qu'il a toujours son importance, y compris justement pour les gens qui vivent ce rapport au travail sous la forme négative du chômage et de la précarité. Les enquêtes auprès de ces derniers montrent d'ailleurs qu'un chômeur ou un précaire est plus obsédé par le travail que quelqu'un qui a un emploi stable. Il me semble qu'il faut à la fois prendre acte de cette progressive perte de consistance de l'emploi et en même temps continuer à lutter contre cette érosion. L'analyse de Bernard Friot correspond ainsi à la période d'expansion de la société salariale, mais si je suis en accord avec lui sur l'importance de ce qu'on appelle la « propriété sociale », je crois que l'on est obligé, si l'on ne prend pas ses désirs pour la réalité, de constater l'affaiblissement de cette dernière. Et il me paraît donc exagéré, pour dire le moins, d'interpréter la CSG de Michel Rocard comme une « contre-révolution ». ... Pour résumer ma position vis-à-vis de Bernard Friot : je regrette qu'il n'ait pas raison, mais je pense qu'il a tort.

Pour décrire l'érosion de la société salariale, on utilise justement beaucoup les notions de pauvreté et d'exclusion dans le langage courant comme dans les discours politiques. Or, vous contestez vigoureusement l'une et l'autre de ces notions. Pourriez-vous à nouveau expliquer pourquoi ?

Tout d'abord, la notion de pauvreté est tellement vaste qu'elle ne signifie pas grand-chose à mon sens. Dans mes travaux, j'ai ainsi regardé quelles formes pouvait prendre la pauvreté dans l'histoire.



© Nikola Krtoľica

Or, par exemple, dans les sociétés préindustrielles, environ la moitié de la population était pauvre. Cela ne veut donc pas dire grand-chose ; c'est un concept bien trop vague. Il faut en plus tenir compte de la conception chrétienne d'idéalisation de la pauvreté, accompagnant en même temps sa stigmatisation. Le terme de pauvreté m'apparaît ainsi comme une sorte de « mot-valise ». Il me semble qu'il faut le « déconstruire » comme on dit en sociologie. En particulier, il me paraît essentiel de relier cette notion aux formes du travail, pour mettre ainsi en évidence des manifestations tout à fait différentes de la pauvreté, et pour montrer qu'elles ont toujours en commun un rapport au travail. C'est-à-dire que c'est parce que le travail ne « nourrit pas son homme » que le paysan, le journalier, le travailleur et sa famille sont pauvres. Mais une fois que l'on a dit cela, cela n'est pas suffisant : il faut d'abord distinguer la pauvreté de l'indigence ; et ensuite, si l'on adopte une perspective historique, il faut constater que la pauvreté du « paupérisme », c'est-à-dire celle qui caractérise les prolétaires des premières

² Contribution sociale généralisée : impôt proportionnel portant sur les revenus du travail, mais aussi du patrimoine, instauré en 1990 sous le gouvernement de Michel Rocard afin de financer une partie de la protection sociale.

concentrations industrielles, est de nature tout à fait différente de celle des sociétés préindustrielles, mais aussi de celle des sociétés modernes. La situation actuelle doit être pensée comme survenant après la mise en place de protection, ce qui est tout à fait différent des sociétés préindustrielles, comme de celles des débuts de l'industrialisation. Le caractère relativement minoritaire de cette situation dans nos sociétés d'« après les protections » fait qu'elle est davantage stigmatisée. On rejette ainsi souvent la responsabilité du sort des pauvres sur eux-mêmes, en avançant qu'ils seraient dans cette situation parce qu'ils ne voudraient pas travailler, par exemple. Je crois donc qu'il y a un travail à faire sur cette notion de pauvreté, qui consisterait à la faire éclater, à la « déconstruire », et ainsi arrêter de parler de pauvreté comme une espèce d'invariant en affirmant : « Il y a toujours eu des pauvres, il y aura toujours des pauvres. » Non seulement cela n'avance pas, mais cela obscurcit la compréhension de la réalité.

C'est un peu la même logique qui m'a fait être extrêmement critique à l'égard de la notion d'exclusion, qui appartient davantage à la période moderne. Là aussi, c'est un mot-valise : si l'on dit qu'un « jeune de banlieue » est un « exclu », qu'un « SDF » est un « exclu », qu'un chômeur de longue durée est un « exclu », qu'est-ce que l'on a dit ? Pas grand-chose, si ce n'est qu'ils ne sont pas au centre de la vie sociale mais sur ses bords. Mais personne n'est en réalité totalement en dehors de la vie sociale, et ce qu'il faut essayer de penser, c'est le rapport différent que certains peuvent avoir vis-à-vis de la structure sociale. Et ce qui me paraît intéressant du point de vue analytique, plutôt que de se cantonner à un « mot-valise » confondant différentes situations et leur conférant une fausse impression de fixité, c'est en réalité de reconstruire des trajectoires qui peuvent mener à ce que l'on appelle aujourd'hui l'« exclusion », et qui passent par diverses situations de vulnérabilité. D'où la proposition que j'avais émise de parler de « désaffiliation » plutôt que d'« exclusion » pour inciter à reconstruire cette dynamique et essayer de comprendre la relation de la marge au centre qui se constitue au travers de ces situations de précarité. Il me semble essentiel de la penser en termes de trajectoires plutôt que d'états.

Et justement, vous avez rappelé ce concept important de « désaffiliation ». Est-ce que ceux que l'on qualifie

couramment de « sans domicile fixe » représentent selon vous l'aboutissement de ce processus de désaffiliation ?

Oui, sans doute. Mais là aussi, il faut préciser ce dont on parle. Les travaux sur ces questions ouvrent quelques pistes. Il y a à la fois un rapport au travail et un rapport à ce que l'on peut appeler l'insertion sociale, qui renvoie à la famille, à l'environnement, etc. Autant il est relativement facile, ou en tout cas assez objectif, d'élaborer une typologie des rapports au travail, autant il est plus compliqué d'effectuer le même type d'analyse pour l'intégration dans le voisinage, dans la famille, etc. On pourrait dire que les relations que l'on qualifie d'« exclusion » renvoient à un double manque, une perte à la fois par rapport au travail et par rapport à ce contexte des protections rapprochées – la famille, le voisinage, etc. Mais elles m'apparaissent moins précises de ce côté-là que de celui du travail. Sans doute parce qu'elles font intervenir davantage de variables, que l'on contrôle moins facilement que dans le cadre des relations au travail.

Dans La Montée de l'incertitude [4], vous consacrez précisément un texte aux « chemins de la désaffiliation » en vous appuyant sur le mythe de Tristan et Iseult. Vous analysez ces derniers comme un décrochage par rapport aux régulations sociales dans leur ensemble. Pensez-vous qu'il est de ce fait possible de construire des protections collectives sans avoir un certain niveau de contraintes, d'anti-libéralisme si l'on peut dire ? Est-on face à une contradiction essentielle entre liberté et conditions de l'épanouissement ?

Je ne crois pas que ce soit une contradiction, c'est un constat, qui n'a rien de romantique sans doute. Mais il me semble que la consistance d'un individu – en tout cas de la plupart des individus – tient à leur appartenance à des collectifs. Si on prend par exemple le droit à la retraite, il s'agit d'un droit que le retraité détient en tant que personne, il l'a gagné et en dispose en principe librement. C'est ce qui lui permet d'être un individu avec un minimum d'indépendance sociale et économique, lui évitant d'être complètement « écrasé » et d'avoir à se réfugier à l'hospice pour indigents. Donc cela lui donne une autonomie, au sens propre d'un minimum d'indépendance. Mais pourquoi a-t-il ce droit-là ?

C'est parce qu'il a fait partie d'un collectif de travailleurs, qu'il a cotisé et qu'il a subi les contraintes et les formes d'organisation collectives du travail. Il me semble par conséquent que l'opposition entre contraintes et libertés – ou indépendance, ou autonomie – ne tient pas debout sociologiquement parlant.

En somme, le collectif contraint et, en même temps, émancipe. Mais peut-on analyser aujourd'hui le refus apparemment croissant de s'insérer dans des collectifs, organisations syndicales ou partisans, mais aussi le couple marital d'une certaine façon, comme l'envers de ce délitement des protections ?

Il y a, je crois, deux mécanismes qui ont joué : à la fois une certaine révolte de l'individu émancipé par les collectifs, mais qui, à un certain moment, se dit que les collectifs sont trop « lourds ». C'est, en caricaturant un petit peu, la période de Mai 68 et de la contre-culture mettant alors en avant la thématique de « l'autogestion », qui est elle-même une sorte de revendication, pour ne pas dire de révolte, contre ce caractère quelque peu écrasant que revêtent les appartenances collectives. Et il y a ainsi une volonté d'émancipation de ces collectifs de la part des individus, sans qu'ils ne comprennent nécessairement que ce sont aussi ces collectifs qui leur donnent leur consistance d'individus. Cela a commencé sans doute avec les mobilisations contre-culturelles autour de Mai 68, qui a amorcé ensuite une dynamique de « décollectivisation ». Celle-ci se caractérise notamment par la sortie progressive du capitalisme industriel à partir des années 1970 et le fait majeur, à mon sens, de cette dynamique est cette « décollectivisation » progressive. Décollectivisation d'abord des relations de travail, et je pense notamment aux analyses de Stéphane Beaud et Michel Pialoux [5] qui montrent bien comment dans un bastion de la classe ouvrière comme les usines Peugeot, les salariés sont renvoyés à eux-mêmes, mis en concurrence les uns contre les autres, etc. Mais cette dynamique ne se cantonne pas au monde du travail, elle affecte aussi les autres institutions sociales et se reflète également dans la contestation du rapport à l'État, à commencer par l'État social auquel on reproche son caractère bureaucratique, technocratique, au nom de l'attention qu'il faudrait porter aux trajectoires individuelles, de la nécessaire prise en compte des spécificités des « besoins » individuels, etc.

On est ici face à un paradoxe : vous dites qu'il est indispensable d'analyser les trajectoires de désaffiliation dans une perspective dynamique. Et en même temps, on se retrouve face à ce qu'Isabelle Astier et Nicolas Duvoux [6] ont qualifié d'« injonction biographique » dans les institutions de l'action sociale, où l'on individualise la relation avec les usagers.

Oui, et cela s'accompagne de la montée des idées de « contreparties », de « responsabilisation », de « participation », etc., ce que l'on regroupe sous le terme d'« activation » des politiques sociales. Or ces idées rompent avec la logique du droit au secours tel qu'il a été constitué initialement. Désormais, les gens qui sont secourus devraient participer, s'activer, pour ne pas vivre aux crochets de « la France qui se lève tôt » comme disait notre précédent président de la République. C'est ce type d'évolution qu'analyse aussi très bien un chercheur belge, Didier Vrancken [7]. Et l'on peut suivre cette évolution en se concentrant sur celle de politiques sociales particulières, comme le passage du revenu minimum d'insertion (RMI) au revenu de solidarité active (RSA). Au départ, lorsque le RMI est instauré en 1988, il y a certes déjà une dimension contractuelle, mais c'est avant tout un droit, un impératif national, comme le stipule clairement l'article premier de la loi. Puis toute l'évolution ultérieure va dans le sens d'en demander de plus en plus aux allocataires, ce qui s'accompagne d'une stigmatisation croissante qui culmine aujourd'hui dans la volonté clairement affichée par certains de les forcer au travail. Cette évolution est donc à la fois générale, jusqu'à aboutir à la formule néolibérale selon laquelle l'homme doit être « entrepreneur de lui-même », mais cela se traduit aussi plus concrètement au niveau des politiques d'insertion, du traitement social du chômage, etc.

Un autre sociologue, Serge Paugam, travaille sur des thématiques proches des vôtres et a mis en avant le concept de « disqualification sociale » [8]. Comment vous positionnez-vous par rapport à ses analyses et pensez-vous que ces dernières peuvent s'articuler avec les vôtres ?

Nous ne sommes pas des concurrents et j'apprécie ce qu'il fait. Mais peut-être qu'au début il a commencé à parler trop exclusivement de pauvreté et en usant de typologies fixistes. Je préfère pour ma part mettre

l'accent sur les dynamiques, les processus, et je pense qu'au fil du temps, Serge Paugam fait également des analyses de ce type. Les analyses comme celles du *Salarié de la précarité* [9] sont très bonnes, et je crois qu'il a raison d'analyser aussi la précarité du travail, dans les situations concrètes de travail, à côté de la précarité de l'emploi sur laquelle j'ai tendance à me focaliser. Cela me paraît complémentaire.

Certains vous reprochent également, en insistant trop sur la précarisation de l'emploi, de finalement accompagner le mouvement en le présentant comme une sorte de fatalité. Je pense notamment à l'économiste Christophe Ramaux [10] qui insiste sur le fait que les CDI restent bel et bien largement majoritaires en « stock » des emplois existants.

Peut-être qu'il peut y avoir des nuances à apporter, mais surtout je pense qu'il y a une distinction essentielle à effectuer selon que l'on se livre à une analyse à un moment donné ou à une analyse en termes de processus. Si on prend la question du statut de l'emploi aujourd'hui, il est vrai qu'en termes de stock, comme disent les économistes, l'emploi stable est encore majoritaire, de l'ordre de 70 % environ du total des emplois. Donc si l'on prend les gens qui sont depuis longtemps en emploi, le statut « stable » est effectivement encore majoritaire. Mais si l'on raisonne en termes de flux, et plus spécifiquement en termes d'entrées sur le marché du travail, c'est le contraire. Je crois que 73 % des embauches se font sur un contrat dit « atypique »³, et celles-ci concernent prioritairement les jeunes et ne débouchent pas nécessairement sur un emploi « durable ». J'ai donc tendance à insister sur cette dynamique des flux qui fait que l'insécurité de l'emploi est en train de remplacer sa stabilité comme forme dominante de l'organisation du travail. Je pense qu'un sociologue doit commencer par établir des diagnostics aussi précis que possible, et les diagnostics souvent ne sont pas gais. Mais je pense d'abord qu'il ne faut pas prendre ses désirs pour des réalités. Il me semble que des auteurs comme Christophe Ramaux ou Patrick Cingolani [11] ne sont pas mes « ennemis », mais manifestent un peu cette tendance. Nous avons une divergence sur ce point, c'est au lecteur d'arbitrer. Peut-être que je pousse un peu trop, mais je pense qu'il y a aussi une fonction pédagogique, d'éveil, qui consiste à dire : « Faisons attention. » Parce qu'à travers cette dynamique de précarisation,

j'ai peur que ce soit tout notre modèle social qui soit menacé. Pour autant, j'évite d'adopter des discours catastrophistes, à l'instar par exemple de cet essai à succès de Viviane Forrester, *L'Horreur économique*⁴. Entre le catastrophisme et l'optimisme un peu naïf, je crois qu'il y a une voie médiane.

Certains auteurs ont également tendance à affirmer que la stabilité des uns serait la contrepartie de la précarité des autres. Que répondez-vous à ceux qui mettent en avant cette vision d'un marché du travail dual, divisé entre un « marché primaire » et « secondaire » ?

C'est un vieux discours, qui sert souvent de justification idéologique à cette entreprise de déconstruction des protections attachées au travail, avec en arrière-plan une question de choix politiques, au sens plein du terme. Il me semble que dans notre société, qui n'est pas une société pauvre — c'est-à-dire que la question n'est plus celle de la rareté —, il est légitime de défendre des conditions de travail qui soient décentes pour tous. Surtout lorsque, à la lumière de l'histoire sociale, on comprend que c'est par le fait d'attacher des protections fortes au travail que s'est construite une citoyenneté sociale. C'est grâce à cette consolidation des conditions de travail qu'ont été rapatriées au sein de la société et de la nation ces masses de gens qui en étaient jusque-là en dehors. Le prolétaire du XIX^e siècle et l'ouvrier agricole n'étaient pas vraiment des citoyens, même lorsqu'ils ont acquis le droit de vote en 1848. La citoyenneté politique reste une coquille vide si n'y sont pas associés un certain nombre de ressources et de droits qui sont des droits sociaux. Donc, jusqu'à preuve du contraire, cette exigence de pouvoir « faire société » avec autrui, d'être dans des relations d'interdépendance et non de domination unilatérale, passe par la défense de droits et de protection attachés notamment au travail. Et donc cela implique qu'il faut s'opposer aux discours qui affirment qu'il faut continuer à déréguler. D'autant que ces positions de pur libéralisme ont tout de même été ébranlées récemment. Avec l'aggravation de la crise que nous traversons aujourd'hui, il devient évident que la dérégulation, qu'elle s'opère sur les marchés financiers ou sur celui du travail, a des effets de plus en plus destructeurs. Mais il y a derrière ces jugements une question de convictions politiques, de valeurs qui définissent un certain modèle de société, ce qu'Aristote appelait d'ailleurs « la vie bonne ».

³ C'est-à-dire dérogeant à la norme du contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

⁴ Fayard, 1996.

Je préfère pour ma part une société où s'exerce une certaine forme de solidarité qu'une société qui ressemblerait à l'état de nature selon Hobbes. Mais j'avoue également que l'on ne peut argumenter ces différences comme on démontre un théorème de mathématiques par exemple.

Quand vous parlez de « montée des incertitudes », vous rappelez que la précarité ne se limite pas qu'à la sphère de l'activité rémunérée, mais se diffuse à l'ensemble des dimensions de l'existence, prenant en quelque sorte à contre-pied la formule fameuse de Laurence Parisot selon laquelle puisque « la vie et l'amour sont précaires, pourquoi le travail ne le serait pas... ». En même temps, on voit monter depuis quelques années des analyses en termes de « société du risque » de la part d'auteurs comme Ulrich Beck [12], mais aussi de François Ewald ou Denis Kessler, ancien numéro deux du Medef. Comment distinguer vos analyses en termes de « montée de l'incertitude » de celle selon laquelle s'installerait une « société du risque » ?

D'abord, sur un plan théorique, une analyse de la société du risque comme celle d'Ulrich Beck fonctionne sur un amalgame entre différentes sortes de risques très hétérogènes, qui sont à la fois des risques sociaux, des risques écologiques, des risques sanitaires, etc. En fait, en additionnant des risques qui n'ont rien de commun entre eux, on additionne les peurs, et on se rend impuissant par rapport à la nécessité d'affronter ces risques. Parce que chacun ne peut être traité de la même façon. Le réchauffement climatique est sans doute un risque sérieux, le chômage et la précarité aussi, mais ils n'appellent pas les mêmes traitements. Il faut donc avoir une approche analytique plutôt que de parler globalement de « société du risque ». S'agissant ensuite des implications plus politiques, je trouve que dans certaines apologies du risque, il y a quelque chose d'obscur. C'est une caractéristique du patronat que d'opposer, comme le prédécesseur de madame Parisot, monsieur Seillière, les « risquophiles » et les « risquophobes ». Il se trouve que le « risquophobe », c'est le pauvre « prolo » qui se trouve complètement confiné dans sa situation, tandis que l'« audacieux », le « courageux », se trouve du côté de ceux qui gagnent beaucoup d'argent. C'est plus facile de dire cela quand on s'appelle M. Seillière ou Mme Parisot que quand

on gagne 1 500 euros par mois et que l'on est exposé au chômage et à la précarité. J'avais d'ailleurs écrit un article dans *Le Monde*⁵ suite à ces déclarations de M. Seillière afin de dénoncer cette apologie du risque qui est « contre-sociologique », faute d'analyser la situation dans laquelle les gens sont placés pour comprendre qu'à partir de celle-ci, ils puissent avoir tel ou tel comportement, aimer le « risque » ou en avoir peur. Ne pas faire ce raisonnement, c'est à la fois intellectuellement, politiquement et moralement inacceptable.

D'autant que ceux qui font l'apologie du risque en prennent rarement eux-mêmes...

Oui, d'ailleurs c'est ce que j'avais écrit dans cet article sur Seillière : au moment où il avait fait cette déclaration, il était en train de liquider une entreprise suisse, et ceux qui se retrouvaient sur le carreau, c'était bel et bien les salariés et non les actionnaires.

S'agissant justement des lignes de fracture qui traversent la société française, votre ouvrage sur les « discriminations négatives » [13] a été relativement mal reçu par certains qui l'accusait de mettre au second plan les rapports sociaux de classe. Comment articulez-vous en effet cette analyse d'une montée des discriminations improprement dites « ethniques » et plus largement la question des « banlieues » et celle de l'effritement de la société salariale ?

Je pense qu'attacher une certaine importance aux problèmes des banlieues, ce n'est pas nier, ni même cesser d'accorder une place centrale à ce qui se passe au travail, mais c'est constater que l'un des effets limites de cette dégradation du travail salarié est d'entraîner une ségrégation spatiale dans ces territoires que certains disent de « relégation » urbaine. La discrimination dont sont victimes certains « jeunes de banlieue » est le point d'aboutissement et de dramatisation d'une dynamique qui commence souvent au travail, et dans le rapport à celui-ci, y compris l'absence d'emploi. Pour les jeunes en question, c'est en quelque sorte une « double peine », parce que non seulement ils sont largués vis-à-vis des possibilités d'intégration au travail, mais en plus ils sont stigmatisés par leur appartenance « ethnique », parce qu'ils sont « issus de l'immigration », comme on dit, comme s'il s'agissait d'une tare. Il me semblait en

⁵ Robert Castel, « "Risquophiles" et "risquophobes" : l'individu selon le Medef », *Le Monde*, 7 juin 2001.

écrivain ce livre que cela pose un problème politique majeur par rapport à une République qui entend traiter à parité les citoyens. Et curieusement, le fait que j'ai mis – et je suis loin d'être le seul – l'accent sur ces aspects m'a fait accuser par certains d'attiser le communautarisme. Or, c'est tout le contraire, je suis profondément républicain, je suis un Breton laïc et j'ai une très grande reconnaissance à l'égard de la République, mais je pense que le devoir de cette République serait de ne plus être crispée sur ces discours du XIX^e siècle sur les « Français de souche ». Au contraire, il me semblait important d'élargir l'appartenance à cette République à une certaine diversité culturelle et ethnique.

Vous expliquez également dans un des articles reproduit dans La Montée des incertitudes [4], « pourquoi la classe ouvrière a perdu la partie ». Que voulez-vous dire quand vous affirmez à plusieurs reprises que vous « assumez votre réformisme » ?

J'ai plus que du respect pour Marx, y compris comme sociologue. Il a fait une forte analyse de ce qu'était la classe ouvrière, ou plutôt le prolétariat, au moment où il écrivait. On pouvait penser que cette classe, qui en même temps s'organisait, s'unifiait, portait l'espérance d'une alternative radicale par rapport au capitalisme. Mais que des gens aient eu cette conviction, aient combattu pour et souvent soient morts pour, je trouve que c'est plus que respectable, voire admirable. Simplement, sociologiquement, il faut reconnaître aujourd'hui que « la classe ouvrière a perdu la partie », au sens où elle n'est plus d'abord cette espèce de socle central de l'appareil productif. Et donc (mais il faudrait évidemment faire des analyses plus précises pour l'argumenter) elle a éclaté. Et aujourd'hui, on ne peut plus parler de la classe ouvrière comme un bloc unifié – sitôt qu'elle ne l'ait jamais été –, qui pourrait de surcroît servir d'attracteur aux autres catégories sociales. Aujourd'hui, parler de la classe ouvrière, c'est aussi parler notamment du Front national, parce que dans cet éclatement de la classe ouvrière, une certaine fraction de ce qui avait pu la constituer a « décroché » et se trouve aujourd'hui dans une situation d'insécurité sociale et de ce fait tentée de se tourner vers l'extrême-droite. Il faut reconnaître que la classe ouvrière n'est plus ce qu'elle a été, ou du moins ce que certains pensaient

qu'elle était en train de devenir : une alternative globale au capitalisme.

À propos de cette montée du Front national, vous montrez justement bien dans votre travail l'adossement de la protection sociale à l'appartenance nationale. Vous parlez même, comme Étienne Balibar [14], d'« État national social » pour souligner le fait que la construction de l'État-nation et celle de la protection sociale sont allées de pair. Est-ce que vous pensez de ce fait qu'il est possible de bâtir une protection sociale internationale, et peut-être déjà d'abord au niveau européen ?

Nous n'avons peut-être pas tiré toutes les implications du fait que la protection sociale s'est effectivement construite dans un cadre national, au sein de certains États-nations privilégiés dans l'économie-monde. Il est évident aujourd'hui que ces États-nations ont perdu beaucoup de leur pouvoir du fait de l'europanisation et de la mondialisation. La base géographique du contrôle des dynamiques économiques et financières n'est plus la nation. Mais il n'y a pas eu de reprise au même niveau de cette fonction assumée par l'État-nation. Et aujourd'hui, on peut se demander non seulement si l'Europe sociale, par exemple, se construit assez rapidement, mais même si elle se construit tout court. Au niveau mondial, il n'y a guère de véritables instances de régulation sociale, hormis peut-être le Bureau international du travail, qui n'a cependant pas beaucoup de pouvoir. Il n'est pas confortable de devoir constater à la fois que ce ne devrait plus être dans le cadre de l'État-nation que se déploient les protections, mais que ça l'est encore principalement, parce qu'il n'existe pas d'instance alternative assez solide. C'est ce qu'a encore montré par exemple la dernière réforme des retraites, qui s'est débattue dans un cadre national. Malheureusement, en termes de rapports de force, je crois que l'on est obligé de constater que la puissance des dynamiques économiques et financières des multinationales, et plus encore des banques, est souvent supérieure aux résistances que peuvent opposer les régulations légales mobilisées par les États.

Parmi les modèles nationaux, on met beaucoup en avant aujourd'hui la « flexicurité » du « modèle » danois, avec des variantes entre certains économistes,

comme Bernard Gazier [15], et les milieux patronaux. Comment vous positionnez-vous par rapport à cette dernière ?

Je crois qu'il s'agit là de l'un des défis les plus importants que nous ayons à relever aujourd'hui. On ne peut pas défendre la structure formelle de la protection sociale telle qu'elle a été construite à la fin du XIX^e siècle, reposant dans une large mesure sur la possibilité d'occuper son emploi à vie. Il est incontestable que le monde du travail est devenu incomparablement plus mobile et flexible qu'alors. On ne reviendra pas en arrière, donc il faut prendre en compte cette exigence de mobilité ou de flexibilité, comme on voudra le dire. Tout l'enjeu est de faire en sorte qu'elle ne se traduise pas par le rejet d'une partie des travailleurs, déclarés « inemployables » parce qu'ils ne seraient pas capables de suivre ces fluctuations. Et ce sont là des propositions comme celles de Bernard Gazier consistant à affirmer qu'il faut sécuriser les transitions qui caractérisent désormais le monde du travail, ou bien la formule d'Alain Supiot [16] consistant à « donner un statut aux travailleurs mobiles ». C'est selon moi dans ce sens qu'il faudrait se diriger, mais c'est plus facile à dire qu'à faire, le rapport de forces n'étant pas en faveur des salariés. Cela n'est pas une utopie pour autant, c'est un chantier qu'il faut pousser. Les propositions du type de celle de la CGT pour la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle ou la « sécurisation des parcours professionnels » que demande la CFDT vont dans ce sens. Évidemment, cela pose un problème politique sérieux. Il me semble que c'est dans cette direction qu'il faudrait aller pour ne pas sortir par le bas de la société salariale. Ce serait redéployer dans la configuration toute différente d'aujourd'hui ce que furent les bases de la protection sociale, en tenant compte de cette mobilité, de cette « flexibilité ». Mais sera-t-on capable de le faire ? Il y a là un immense point d'interrogation.

Et vous percevez d'autres chantiers prioritaires en matière d'encadrement du salariat ?

Il s'agit à mon avis d'un point central concernant le monde du travail. En revanche, il y aurait un versant complémentaire, parce que tout le monde n'est pas dans le « travail », et pour les gens qui sont, provisoirement ou non, hors du champ du

travail rémunéré, il doit y avoir une *sécurité sociale minimale garantie*, composée d'un certain nombre de droits auquel tout le monde aurait accès, sans avoir nécessairement le droit de gagner par le travail : le droit à la santé, le droit à des secours décents lorsque, temporairement ou définitivement, on ne peut plus « travailler », des droits à l'éducation et à la formation permanente, notamment pour pouvoir assumer ces changements dont on vient de parler, cette mobilité incessante. Il y a nécessité à défendre un certain nombre de droits de base, dont la liste ne serait d'ailleurs pas infinie, mais qui sont nécessaires pour vivre comme un citoyen dans une société comme la nôtre.

Puisqu'il est question de trajectoires, on peut, pour finir, revenir sur la vôtre, intellectuelle. Est-ce que vous établissez des rapports entre vos premiers travaux sur « l'ordre psychiatrique » et les suivants sur la construction de la société salariale ? Est-ce que le fil directeur serait par exemple dans un long processus de « psychologisation du social » ?

Comme le disait Bourdieu, dans une trajectoire, la cohérence se reconstruit a posteriori⁶. Je crois que ce serait prétentieux de dire que j'ai eu une idée au commencement de ma réflexion dans les années 1960, et que, depuis, je la développe dans sa merveilleuse cohérence. Ce qui est vrai, c'est que j'ai commencé à travailler sur la psychiatrie dans les années 1960, ce qui représentait une tentative pour la constituer en objet pour la sociologie. La sociologie de l'éducation ou la sociologie du travail étaient en effet balisées. Je me suis dit que j'allais faire mon « petit truc » en développant une approche sociologique de la psychiatrie, et même de la psychanalyse, qui n'étaient pas l'objet de ce type de réflexion en France – j'ai commis cette imprudence ! J'avais commencé un peu avant 1968, mais il se trouve qu'à ce moment-là, la psychiatrie a pris une importance particulière dans la mesure où c'était un paradigme de certaines formes de pouvoir que Foucault et d'autres mettaient alors en évidence. Le regard a changé, sans évidemment que ce ne soit de ma « faute » : c'est devenu un objet de débat politique, ce qui a permis des alliances avec des professionnels progressistes, comme celles que j'ai pu entretenir de 1965 à la fin des années 1970. Mais comme je n'étais pas un praticien, j'ai eu envie de changer,

⁶ Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, p. 69 à 72.

parce que je ne voulais pas m'installer là-dedans comme une espèce d'« expert » de ces questions. De plus, je pense que les moments les plus intéressants dans la recherche sont ceux où on ne comprend pas encore les logiques de l'objet sur lequel on se penche. Ensuite, je suis donc passé au « social », pour le dire vite, mais ce n'était pas non plus d'une manière totalement arbitraire. À l'époque, ce que l'on appelait le « social » constituait une nébuleuse assez confuse, qui allait du travail social à la sécurité sociale en passant par les multiples rôles que remplit l'État social. Mais en y réfléchissant, il m'a semblé que beaucoup de ces questions dites « sociales » entretenaient une relation profonde avec le travail ou la privation de travail. Cela m'a demandé beaucoup d'efforts, mais il m'a semblé qu'il fallait que je prenne en charge cette question du travail.

Il n'y a donc pas de cohérence absolue dans cette trajectoire, mais il existe néanmoins des liens profonds entre les différents « univers » que j'ai explorés au fil de mes recherches. Si j'avais le temps désormais, ce que j'aimerais approfondir dans le prolongement de ces réflexions, c'est la question

de l'individu. Je l'ai déjà abordée mais par touches successives, et ce serait tout différent d'écrire sur cette question un livre un peu central. Je suis de plus en plus convaincu que c'est une question essentielle : Qu'est-ce qu'un individu ? Il y a une critique nécessaire à faire d'une approche substantialiste ou psychologique de l'individu. C'est un peu ce que j'esquisse dans le texte « À Buchenwald ⁷ », mais c'est seulement sous la forme d'une intuition. C'est aussi pour pouvoir aborder cette question plus frontalement que j'avais accepté à l'époque la proposition de Claudine Haroche [17], parce que je pensais que la forme d'entretiens permettait de dire des choses d'une autre manière que lorsque l'on construit un « vrai » livre qui suppose une cohérence de A jusqu'à Z. Mais comme l'illustre un beau film italien récemment ressorti en salles qui s'intitule *Les Jours comptés* ⁸, c'est parce que l'on sait que les jours sont comptés que l'on ne peut pas, à toutes les périodes de sa vie, concevoir de réaliser de manière aboutie la grande fresque historique sur l'individu qu'un tel sujet mériterait. Je souhaite donc bonne chance à ceux qui ne manqueraient pas de l'entreprendre.

7 « Témoignage : à Buchenwald », dans Robert Castel, Claude Martin (dir.), *Changements et pensées du changement*, Paris, La Découverte, 2012, p. 341 à 345 (le texte « À Buchenwald » avait été initialement publié dans la revue *Esprit* en juillet 2007).

8 *Les Jours comptés*, réalisé par Elio Pietri en 1962, raconte l'histoire d'un plombier qui, profondément marqué par la mort subite un matin dans le tramway d'un homme qui lui ressemble, décide de quitter son activité professionnelle pour « profiter de la vie ».

Bibliographie

- [1] CASTEL R., *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995 [réédition Folio-Gallimard].
- [2] FRIOT B., *Puissances du salariat*, Paris, La Dispute, 1998.
- [3] FRIOT B., *L'Enjeu du salaire*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2012.
- [4] CASTEL R., *La Montée des incertitudes*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2009.
- [5] BEAUD S., PIALOUX M., *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999.
- [6] ASTIER I., DUVOUX N. (DIR.), *La Société biographique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2006.
- [7] VRANCKEN D., *Le Nouvel Ordre protectionnel*, Bruxelles, Parangon, coll. « Situations et critiques », 2010.
- [8] PAUGAM S., *La Disqualification sociale*, Paris, PUF, 2004 [1991].
- [9] PAUGAM S., *Le Salarié de la précarité*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2007 [2000].
- [10] RAMAUX C., *Emploi : éloge de la stabilité*, Paris, Mille-et-une nuits, coll. « Essai », 2006.
- [11] CINGOLANI P., *La Précarité*, Paris, PUF, coll. « Que-sais-je ? », 2011 [2006].
- [12] BECK U., *La Société du risque*, Paris, Aubier, 2001 [1986].
- [13] CASTEL R., *La Discrimination négative*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 2007.
- [14] GAZIER B., *Tous sublimes*, Paris, Flammarion, coll. « Essais », 2003.
- [15] BALIBAR E., *Droit de cité*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2002 [1998].
- [16] SUPLOT A., *L'Esprit de Philadelphie*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 2010.
- [17] CASTEL R., HAROCHÉ C., *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard, 2001.

Autres ouvrages principaux de Robert Castel

- CASTEL R., *Le Psychanalisme*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1981 [1973].
 CASTEL R., *L'Ordre psychiatrique*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1977.
 CASTEL R., *La Gestion des risques*, Paris, Minuit, coll. « Reprise », 2011 [1981].
 CASTEL R., *L'Insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 2003.

On trouvera une liste plus complète de ses travaux dans un récent ouvrage collectif de dialogues critiques autour de ces derniers : CASTEL R., MARTIN C. (DIR.), *Changements et pensées du changement. Échanges avec Robert Castel*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines et sociales », 2012.